

# Collectes spéciales

## Arbres de Noël

**Les 4, 11 et 18 janvier 2016**

Déposez votre arbre dépourvu de toute décoration à environ 1,5 m (5 pieds) des bacs de déchets à compter de 20 h la veille ou le matin même de la collecte avant 7 h.

## Branches

**Les 3<sup>es</sup> lundis du mois, d'avril à novembre inclusivement**

- Empilez les branches et troncs d'arbres coupés en tronçons de 90 cm à 2,4 m (de 3 à 8 pieds) en tas.
- Séparez les racines des troncs d'arbres.
- **Cette collecte peut s'échelonner sur plus d'une journée.**
- Les troncs sont ramassés séparément à la fin de la collecte.
- S'il s'agit de résidus de frêne, veuillez contacter le Service de l'environnement au 450 621-8550, poste 247.

## Résidus verts

**À compter du 18 avril**, les résidus verts devront être déposés dans le bac brun avec les résidus de table. Des sacs supplémentaires (en papier) de résidus verts pourront être déposés au chemin les lundis si votre bac brun est plein.

**Attention :** Notez que les branches sont ramassées lors de la collecte des branches et qu'elles ne doivent pas être mises dans le bac brun.

## Déchets spéciaux

**Les 2<sup>es</sup> mercredis du mois, durant toute l'année**

- Réservoirs (eau chaude et huile), tapis ainsi que toiles et filtreurs de piscine
- Matelas (Lors de l'achat d'un nouveau matelas, vous pouvez aussi demander à la compagnie de récupérer l'ancien.)
- Boîtes de carton défaites, aplaties et assemblées en paquet ficelé
- Ameublement, électroménagers, appareils électriques et électroniques

Les matériaux de construction et de rénovation (bois, fenêtres, céramique, etc.) ne sont pas ramassés lors de ces collectes. Afin d'éviter que ces articles soient envoyés au lieu d'enfouissement, apportez-les à l'écocentre ou donnez-les au suivant.

### IMPORTANT

**Il n'est pas nécessaire de contacter la Ville pour ces collectes. Notez qu'elles peuvent s'échelonner sur plusieurs jours.**